THE 8

PROTOCOLE INTERNE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

PLAN D'URGENCE COVID-19

LISBONNE, MAI 2020

Index

1 - Introduction

2- Mesures de prévention et de contrôle des COVID-19 dans les installations

- 2.1- Signalisation et divulgation
- 2.2- Plan de nettoyage
- 2.3- Adéquation des espaces et des services
- 2.4- Équipement d'hygiène

3- Mesures de prévention et de contrôle de la COVID-19 pour les employés

- 3.1- La formation
- 3.2- Équipement de protection individuelle (EPI)
- 3.3- Conduite

4- Mesures de prévention et de contrôle de la COVID-19 pour les clients

- 4.1- Équipement de protection individuelle
- 4.2- Enregistrement (check-in et check-out) contrôlé et conduite à observer

5 - Procédures en cas de suspicion d'infection

LISBONNE, MAI 2020

1- Introduction

Ce document, appelé Protocole interne de santé et de sécurité - Plan d'urgence (PIHS-PC COVID-19), s'inscrit dans le contexte de la pandémie mondiale COVID-19 afin d'informer et de sensibiliser nos clients et employés sur les procédures de nettoyage et d'hygiène mises en place et les mesures de prévention et de contrôle des infections déjà adoptées.
Nous entendons ainsi renforcer la confiance dans nos services pour ceux qui nous rendent visite et assurer leur bien-être et leur sécurité.

La préparation de ce protocole a pris en compte les normes et recommandations de l'Autorité sanitaire nationale (GDS), de l'Autorité sanitaire régionale (DRS), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Tourisme du Portugal (label Clean&Safe).
Ce protocole peut être modifié à mesure que de nouvelles obligations légales apparaissent et que la pandémie elle-même se développe.

2- Mesures de prévention et de contrôle du COVID-19 dans les installations de THE8

2.1- Signalisation et divulgation

L'existence du PIHS-PC COVID-19 est portée à la connaissance des clients au moment de l'enregistrement et peut être consultée sur le site www.the8.pt.

Les précautions de base en matière de prévention et de contrôle des infections concernant l'apparition du coronavirus COVID-19 sont portées à la connaissance des clients dans des avis d'information affichés dans les zones communes.

2.2- Plan d'hygiène

- Renforcement des mesures d'hygiène, avec une intensification de l'utilisation des désinfectants dans les chambres et dans tous les espaces communs et de service;
- Nettoyage et désinfection fréquents des surfaces et des objets d'usage courant, tels que les comptoirs de service, les meubles divers, les boutons d'ascenseur, les poignées des portes, l'équipement des chambers, etc;
- Renouvellement régulier de l'air dans les espaces clos;
- Renforcement de l'hygiène des ustensiles, équipements et surfaces dans les espaces de restauration;
- Le nettoyage et désinfection des tables et des chaises après chaque utilisation sont assurés dans les espaces de restauration.

2.3- Adéquation des espaces et des services

Les chambres:

- Pour mieux assurer la distanciation sociale, les chambres adjacentes à celles occupées seront libres, dans la mesure du possible;
- En guise de renforcement de la sécurité, dans la mesure du possible, après le départ, la chambre sera bloquée dans les 24 heures suivantes;
- Le nettoyage des chambres est effectué en deux temps, en favorisant l'aération et désinfection de celles-ci;
- Changement du linge de lit et des serviettes en suivant les instructions de la DGS;
- Nettoyage des chambres sans la présence physique des clients;
- Lavage en machine, séparément et à haute température du linge et des serviettes;
- Les télécommandes de la télévision et de la climatisation seront protegées par un film adhesive;
- Au lieu d'une recouche normale, possibilité pour les clients de choisir l'absence du nettoyage quotidien de la chambre pendant leur séjour, afin de préserver aussi leur propre vie privée. Ainsi, le nettoyage et la désinfection des chambres qu'au moment du check-out.

Le petit déjeuner:

- Réduction du nombre de places assises afin de garantir la distanciation sociale recommandée;
- Planification et programmation à l'avance (la veille) de l'horaire du petit-déjeuner souhaité;
- Remplacement du service *buffet* par un service direct à chaque table;

Zones communes:

- Réduction de la capacité d'occupation maximale de la chambre du 1er étage afin de garantir la distance sociale recommandée;
- Pour des raisons de contrôle sanitaire, le service gratuit de la CoffeStation (thé, café, fruits, snacks) est suspendu ;
- Limitation de l'accès à l'ascenseur à 1 personne à la fois, ou à 2 personnes si elles partagent la même chambre ;
- Délimitation dans la zone d'accueil favorisant la nécessaire distanciation sociale;
- Installation de barrières de protection en acrylique sur le bureau d'accueil.

Zone d'isolement:

Un espace a été créé pour isoler les personnes pouvant être détectées comme cas suspects ou confirmés de COVID-19, avec ventilation naturelle, revêtements lisses et lavables, salle de bain équipée d'un distributeur de savon, de lingettes en papier, d'un conteneur à déchets à ouverture non manuelle, de sacs à déchets, d'une solution antiseptique à base d'alcool, de lingettes nettoyantes désinfectantes à usage unique, de masques et de gants jetables, d'un thermomètre, de sacs à déchets, de sacs à linge usagés, d'un téléphone, d'une chaise, d'un kit avec de l'eau et des denrées non périssables.

2.4- Équipement d'hygiène/désinfection

- Placement de distributeurs de gel d'alcool dans divers lieux publics et de service ;
- Mise en place de distributeurs de savon liquide et de lingettes en papier dans toutes les toilettes publiques et de service ;
- Affecter les équipements de nettoyage tels que le seau et la serpillière à une seule zone, en assurant leur nettoyage et leur désinfection à la fin de chaque utilisation ;

3- Mesures de prévention et de contrôle de la COVID-19 pour les employés

3.1 - La formation

Tous les employés ont reçu une formation spécifique sur:
- PIHS-PC COVID-19 et les nouvelles procédures opérationnelles;
- Comment respecter les précautions de base en matière de prévention et de contrôle des infections;
- Comment se conformer à l'autocontrôle quotidien concernant l'évaluation de la température corporelle et la surveillance des symptômes de toux et de détresse respiratoire;
- Comment se conformer aux directives de la DGS pour le nettoyage des surfaces et le traitement du linge.

3.2- Équipement de protection individuelle (EPI)

Dans les locaux, il y a les EPI suivants, en nombre suffisant pour tous les employés, selon leur fonction:
- Masque chirurgical
- Gants jetables
- Robes de protection
- Chaussures en cuivre
- Cap

Chaque employé est responsable du placement, de l'utilisation et de désinfection corrects de son EPI, conformément à la formation reçue dans le cadre du présent protocole.

Les uniformes des employés sont lavés en machine séparément et à une température de 60ºC ou plus.

3.3- Conduite

Autosurveillance des symptômes:

- Mesure quotidienne de la température corporelle;
- Surveillez les symptômes de la toux et les difficultés respiratoires.

Comportements à adopter:

- Portez toujours un masque;
- Portez des gants lorsque les tâches l'exigent;
- Lavez-vous fréquemment les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou utilisez un désinfectant pour les mains;
- Avoir une étiquette respiratoire appropriée:
    - o Couvrez votre bouche et votre nez avec un mouchoir ou votre avant-bras lorsque vous toussez ou éternuez et mettez les mouchoirs utilisés à la poubelle;
    - o Nettoyez-vous les mains chaque fois que vous toussez, éternuez ou soufflez;
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche avec vos mains;
- Ne partagez pas vos objets personnels.

Promouvoir la distanciation sociale:

- Suivez la procédure d'entrée et de sortie individualisée des employés;
- Gardez, dans la mesure du possible, une distance de 1 à 2 mètres avec les autres personnes, qu'il s'agisse des clients, employés, fournisseurs ou d'autres personnes;
- Évitez tout contact physique;
- Réduire, dans la mesure du possible, le nombre de salariés par poste de travail;
- Attribuer un délai de livraison distinct à chaque fournisseur et limiter leur entrée dans la zone de service;
- Programmer des visites d'assistance technique, afin d'éviter des heures de plus grande circulation des Clients, des Employés et d' autres personnes.

4- COVID-19 Mesures de prévention et de contrôle pour les clients

4.1- Équipement de protection individuelle

- Mise à disposition de *kits* de protection individuelle - *Kits* de sécurité - en quantité équivalente à l'occupation maximale du THE 8, composés d'un masque, de gants jetables et d'un gel désinfectant, qui peuvent être réservés avant le début du séjour et placés dans la chambre à l'arrivée du client, sur demande.

4.2- Enregistrement et conduite à observer dans le cadre de l'hôtel The 8

La collaboration de nos clients est fondamentale pour que nous puissions garantir leur sécurité pendant leur séjour dans nos installations.

Comportements à adopter:

- Mesure de la température à tous les clients à leur arrivée;
- Les clients dont la température est supérieure à 38,3° C ne pourront pas s'enregistrer et seront priés de contacter le service national SNS 24;
- Possibilité d'enregistrement par courrier électronique grâce à la soumission préalable de données d'identification afin de réduire les contacts et les files d'attente à la réception;
- Paiement par courriel et en ligne;
- L'utilisation obligatoire de masques dans tous les domaines sociaux;
- La désinfection fréquente des mains;
- Se tenir à une distance de 2 mètres des autres personnes;
- La lecture de PIHS-PC COVID-19;
- Respect des recommandations données dans les notices d'information affichées dans les espaces communs.

5 - Procédures en cas de suspicion d'infection

Il y a toujours un employé chargé de déclencher les procédures en cas de suspicion d'infection, d'accompagner la personne présentant des symptômes dans la zone d'isolement, de lui fournir l'assistance nécessaire et de contacter le service national de santé.

Suivant les suggestions de la DGS, la décontamination de la zone d'isolement sera effectuée chaque fois qu'il y aura des cas positifs, ainsi que le renforcement des procédures de nettoyage et de désinfection, chaque fois que l'on suspectera des cas d'infection.

Les déchets produits par les patients suspectés d'infection seront stockés dans un sac en plastique qui, après avoir été fermé, sera séparé et envoyé à un opérateur agréé pour la gestion des déchets hospitaliers présentant un risque biologique.

Protégez-vous et protégez les autres!

Nous vous remercions beaucoup.

Notre équipe The 8.